

DECLARATION A LA PRESSE

L'ONUSIDA appelle à une plus grande détermination pour lutter contre les violations des droits de l'homme dans le cadre de la riposte au sida

GENÈVE, 9 décembre 2011—À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) appelle les pays à protéger, promouvoir et soutenir les droits fondamentaux de toutes les personnes vivant avec le VIH ou vulnérables face au virus.

La violence à l'égard des femmes et des filles, la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH ou vulnérables face à l'infection de VIH, la discrimination à leur rencontre, les actions répressives contre les populations clés plus exposées au risque d'infection, la criminalisation d'actes ou de comportements fondée sur l'orientation ou l'identité sexuelles, et les restrictions relatives à l'entrée, au séjour ou à la résidence dans un pays du seul fait de la séropositivité constituent non seulement des violations des droits de l'homme mais aussi des obstacles à l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en rapport avec le VIH.

« Le respect des droits de l'homme est un impératif non négociable de la riposte au sida », déclare Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA. « Ce n'est que par la dignité et l'égalité que nous pourrions promouvoir un programme viable sur le plan social. »

On estime que 76 pays et zones disposent de lois érigeant en délit les relations homosexuelles entre adultes consentants, dont cinq imposent la peine capitale. Plus de 100 pays criminalisent certains aspects du commerce du sexe, et la plupart des États sont dotés de lois ou de politiques qui prévoient des sanctions pénales pour les personnes dépendantes des drogues. En outre, 47 pays continuent d'imposer certaines formes de restriction à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes vivant avec le VIH.

En mars 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies a prié instamment tous les États de supprimer « les lois pénales et autres qui ont des effets néfastes sur les activités de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement ayant trait au VIH, notamment les lois imposant expressément la divulgation du statut sérologique à l'égard du VIH ou qui sont contraires aux droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH et des membres des populations clés ». Il a aussi prié instamment les États d'adopter des lois protégeant les personnes touchées par le VIH contre la discrimination, les violations et la violence dans les services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en rapport avec le VIH.

Dans la Déclaration politique sur le VIH/sida des Nations Unies de 2011, les pays ont réaffirmé qu'ils sont résolus à promouvoir le respect universel et l'observation de tous les droits de l'homme dans le cadre de leur riposte au VIH. La déclaration indique aussi que les stratégies de prévention du VIH ne sont pas adéquatement axées sur les populations plus exposées au risque d'infection, en particulier les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les consommateurs de drogues injectables et les professionnel(le)s du sexe, et exhorte les pays à définir leur riposte en fonction du contexte épidémiologique et national.

Contact

ONUSIDA Genève | Sophie Barton-Knott | tél. +41 22 791 1697 | bartonknotts@unaids.org

ONUSIDA

L'ONUSIDA, Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, est un partenariat innovant des Nations Unies qui guide et mobilise le monde en vue de mettre en place un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à l'appui en matière de VIH. Pour en savoir plus, consultez le site unaids.org.